

SÉANCE ORDINAIRE 18 SEPTEMBRE 2017 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE DIX-HUITIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX-SEPT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LOUIS-PHILIPPE MARINEAU, REPRÉSENTANT DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-HUIT HEURES TRENTE.

Sont présents formant quorum:

Louis-Philippe Marineau, représentant de Saint-Joseph-du-Lac assure la présidence Alexandre Toméo, délégué substitut pour la municipalité de Pointe-Calumet Jean-Guy Lajeunesse, délégué pour la Ville de Ste-Marthe-sur-le-Lac

Sont également présents :

Stéphane Giguère, secrétaire pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes

Chantal Ladouceur, trésorière pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes

Sont absents:

Yves Legault, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, président Normand Clermont, représentant de Pointe-Calumet, vice-président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution RA 017-09-2017

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2017

Il est proposé par monsieur Alexandre Toméo Appuyé de monsieur Jean-Guy Lajeunesse

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 18 septembre 2017 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes tel que présenté.

PROCÈS-VERBAL

Résolution RA 018-09-2017

2.1 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2017</u>

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Lajeunesse Appuyé de monsieur Alexandre Toméo

Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2017 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes tels que rédigés. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

ADMINISTRATION

Résolution RA 019-09-2017

3.1 <u>DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2017</u>

Il est proposé par monsieur Alexandre Toméo Appuyé de monsieur Jean-Guy Lajeunesse

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 18-09-2017 au montant de **13 415.06 \$.** La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



EXPLOITATION

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution RA 020-09-2017

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2017 6.1

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Lajeunesse Appuyé de monsieur Alexandre Toméo

Et unanimement résolu que la séance du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes soit levée. Il est 19h05.

LOUIS-PHILIPPE MARINEAU	STÉPHANE GIGUÈRE
REPRÉSENTANT DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC	SECRÉTAIRE